

Préfecture de l'Hérault
SOUS-PRÉFECTURE DE BÉZIERS
BUREAU DES POLITIQUES PUBLIQUES
Affaire suivie par : Nicole FONTAINE
☎ 04.67.36.70.87
✉ 04.67.36.70.94
✉ : nicole.fontaine@herault.gouv.fr

Béziers, le 10 MAI 2016

COMPTE RENDU DE REUNION

OBJET : Commission de Suivi de Site (CSS) – Installation de stockage de déchets non dangereux à Saint Jean de Libron

LIEU : Sous-préfecture de Béziers

DATE : Mardi 12 janvier 2016 de 10h30 à 12h00

PRESIDENT : Monsieur le Sous-préfet de Béziers

PARTICIPANTS : Liste ci-jointe

DESTINATAIRES : Les participants à la réunion et les titulaires (absents) de la CSS

PIECES JOINTES : 3

Monsieur le Sous-préfet accueille les membres de la commission et introduit la séance par l'énoncé de l'ordre du jour. Il précise, qu'à la suite de la CSS du 15 décembre 2014, il est nécessaire d'approuver le règlement intérieur modifié.

1) Approbation du règlement intérieur

Monsieur le Sous-préfet demande aux membres de la commission s'ils ont des remarques à formuler sur le projet qui leur a été transmis.

Il est demandé que l'article 4 soit modifié de sorte que le suppléant assiste aux CSS, sans droit de vote.

Le règlement intérieur de la CSS de l'ISDND Saint-Jean-de-Libron est adopté ce jour, sous réserve de la prise en compte de cette modification.

2) Présentation de la visite d'inspection

M. REYNAUD (DREAL) présente, à l'aide du diaporama joint en annexe, le bilan de l'action de l'inspection des installations classées en 2015.

3) présentation du bilan d'activité par la CABM

M. DONNADIEU et M. PUJOL (CABM), présentent, à l'aide du diaporama joint en annexe, le bilan d'exploitation et de surveillance du site, pour l'année 2014 et le premier semestre 2015.

Il est précisé aux membres de la CSS qu'il y a eu un décalage des réunions dans le temps afin que la présentation du bilan de l'année N-1 soit au plus proche de la production dudit bilan. Les bilans du 2^{ème} semestre 2015 et de l'année 2016 seront donc présentés en 2017.

À l'issue de la présentation, M. CLAVIJO (MNLE) explique que le meilleur traitement des lixiviats est effectué par l'action du soleil qui pompe les lixiviats dans les bassins de rétention, ce qui est plus économique et écologique. Il s'interroge sur le nouveau traitement prévu sur le CET et souhaite obtenir une documentation détaillée sur ce projet.

M. PUJOL explique que ce système est un prototype actuellement en test. La méthode consiste à faire passer les eaux chargées de lixiviats par des filtres (graviers puis sable puis roseaux) et d'en contrôler les résidus entre chaque étape. Cela permet de vérifier l'efficacité du processus.

Actuellement, le procédé d'élimination des lixiviats est toujours le chauffage par le soleil. Il n'y a pas encore de procédé défini de façon précise car la procédure de passation de marché n'est pas encore engagée. La DREAL et l'ADEME étudient actuellement le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), ce qui permettra à terme de choisir l'entreprise.

N'ayant pas de documentation, M. DONNADIEU propose d'envoyer les liens internet des entreprises en concurrence pour le marché afin que les membres de la CSS se fassent une idée du processus envisagé. Il précise que la démarche avait déjà été présentée lors de la CSS de 2014.

M. LABELLE (DREAL) explique qu'il s'agit d'un site pilote qui permet la mise en œuvre spécifique d'un processus afin de déterminer son adéquation avec le site. A l'issue de cette période pilote, les conclusions, validées par l'ADEME, seront présentées à la CSS.

M. DONNADIEU informe qu'une ligne de crédit en fonctionnement a été inscrite sur le budget primitif de la CABM pour une expérimentation durant une période de 9 mois.

M. CLAVIJO félicite les services de la CABM pour la création d'une future ressourcerie. Il souhaite connaître son état d'avancement.

M. DONNADIEU explique qu'une étude de faisabilité et d'opportunité va être lancée en 2016 (périmètre envisagé, inventaire des acteurs présents, exploitation éco-viable). Le cahier des charges imposera le reclassement prioritaire des agents de la CABM en cas d'inaptitude au travail (temporaire ou définitive) sur le site de l'ISDND. La structure reste à définir (associative, ...) . L'investissement est programmé sur le budget de 2017.

M. BONHOMME (Comité de défense Les Hauts de Badones-Montimas) souhaite avoir des précisions sur le projet d'unité de concassage des déchets du BTP car l'établissement CASTILLE est actuellement en fonction à proximité du site et génère beaucoup de nuisances sonores. Le secteur comprend des habitations, il serait bon qu'il y ai une concertation et une information des riverains avant toute nouvelle installation sur les périodes d'ouverture.

M. DONNADIEU explique que, lors de la CSS précédente, l'emplacement envisagé avait déjà été donné ainsi que la procédure devant être mise en place. La CABM est propriétaire des terrains sur lesquels l'installation est prévue et qu'elle signera un bail emphytéotique avec le preneur à bail. Un dossier de demande d'autorisation ICPE sera déposé à la DREAL pour instruction. La procédure de consultation pour le bail n'est pas encore lancée.

M. BONHOMME demande quel est le coût pour le dépôt des déchets issus du bâtiments pour les petites entreprises. Il déplore que le quartier soit recouvert de gravats et que les tarifs pour les entrepreneurs soient élevés.

M. DONNADIEU répond que les tarifs de dépôts sont de 30€ la tonne pour les gravats et 177€ la tonne pour les déchets mélangés.

M. MARC-ANTOINE (Comité de défense Les Hauts de Badones-Montimas) indique qu'une réflexion est à mener pour l'élimination des déchets de chantier. En effet, il est difficile d'identifier l'auteur des dépôts de déchets sauvages et il est difficile de se retourner contre le propriétaire. Il s'interroge donc sur les compétences respectives entre la CABM (déchets) et la ville de Béziers (pouvoir de police).

M. RENAU intervient pour préciser que c'est un sujet délicat concernant les poursuites à engager contre les contrevenants. Une restructuration du service des encombrants pour pallier ces difficultés est prévue.

M. MARC-ANTOINE explique que le dépôt des déchets est gratuit dans les établissements CASTILLE, mais uniquement pour certains déchets. Les décharges sauvages proviennent très souvent de travail clandestin ne voulant pas se faire « voir ».

Monsieur le sous-préfet demande qu'un point soit fait avec le maire de Béziers sur le nombre de procès-verbaux délivrés et sur leur suivi judiciaire.

M. LABELLE explique que le dépôt sauvage est de la responsabilité de celui qui apporte, lorsqu'il est pris en flagrant délit. Dans les autres cas, la responsabilité engagée est celle du propriétaire du terrain. Il fera passer une note DREAL à ce sujet.

M. MARC-ANTOINE explique que lors d'un dépôt de fait, le procès-verbal est de la compétence de la mairie. Elle doit également alerter les propriétaires afin de bloquer les accès à leurs terrains. Il indique également que la déchetterie fait l'objet d'un vandalisme récurrent.

M. PUJOL explique que, pour la déchetterie, dans les cas où il y a des photos prises sur le fait (visage + plaque d'immatriculation), une plainte est aussitôt déposée. Il y a malheureusement des représailles qui suivent par des tirs ou des dégradations des véhicules. Les individus concernés par ces actions se situent majoritairement dans le camp de Roms situé à proximité.

M. MARC-ANTOINE rapporte la réaction des riverains qui s'interrogent sur les actions de la CABM et de la mairie. Ils se demandent pourquoi ils ne les laissent pas se servir.

M. PUJOL explique que l'on ne peut pas les laisser piller la déchetterie.

Monsieur le sous-préfet indique que ces personnes ne traitent pas les déchets de façon « environnementale » et que la police ne peut intervenir que s'il y a dépôt de plainte.

M. DONNADIEU rajoute qu'un système de télé-surveillance va être mis en place par une société extérieure, dès que les problèmes de réseau seront résolus.

M. CLAVIJO ajoute que l'ISDND ne devrait recevoir que des déchets ultimes, et qu'il ne devrait plus s'y trouver des déchets recyclables.

M. MARC-ANTOINE souhaite savoir pourquoi les nuisances olfactives, déjà signalées en 2014, n'ont pas été traitées car les riverains en ont souffert en 2014 et 2015. Il aurait souhaité que la CABM les informe de la tenue de réunions en sous-préfecture concernant ce sujet et qu'elle inscrive les doléances des riverains.

Concernant les eaux souterraines, les résultats des piézomètres sont plus satisfaisants mais il reste encore des problèmes d'analyse sur les puits N° 4 et 5. Il souhaite des recherches complémentaires car ces mauvais résultats sont toujours imputés à l'activité agricole du secteur qui n'existe plus. Par ailleurs, le domaine de Saint-Jean-de-Libron est alimenté en eau en provenance de puits. Il souhaite un contrôle sanitaire de cette eau par les services de l'ARS.

M. DONNADIEU explique que les analyses sont faites par un laboratoire indépendant. Le résultat des piézomètres 4 et 5 sont impactés par le fait qu'ils sont moins profonds que les autres. Ils ne présentent que des pollutions ponctuelles. Concernant le point N° 5, le PH n'a été inquiétant que sur une seule analyse. Les résultats du point N° 4 sont toujours imputés aux cultures.

M. MARC-ANTOINE demande que des investigations plus poussées sur les points 4 et 5 soient effectuées afin de connaître la cause exacte de ces anomalies. Il souhaite également que des contrôles sanitaires de l'eau du domaine de Saint-Jean-de-Libron soient effectués.

M. LABELLE explique que l'alimentation en eau potable est du ressort de l'ARS qui donne les autorisations pour l'utilisation d'une ressource privée. Le taux de chlorure supérieur au taux maximal autorisé pour la potabilité de l'eau n'a pas de lien avec l'activité du CET.

M. DONNADIEU se renseignera sur le mode d'alimentation en eau potable du domaine de Saint-Jean-de-Libron et de sa connexion au réseau AEP de la commune.

M. MARC-ANTOINE demande des renseignements sur l'avancée de l'étude de la DREAL concernant les eaux souterraines.

M. LABELLE indique qu'une étude globale est en cours concernant le projet d'extension du site avec une nouvelle évaluation des eaux souterraines (étude hydrogéologique). Le dossier d'autorisation est en cours d'instruction (attente de compléments) avant mise à l'enquête au titre des ICPE en 2016.

M. MARC-ANTOINE souhaite une meilleure communication de la CABM entre les commissions. Suite à une pollution faite par le moteur de valorisation, exploité par la société QUADRAN, la valeur des taux de CO₂ et de méthane était en limite supérieure. Il s'étonne de ces taux anormaux d'une installation qui devrait être plus performante. Les taux de référence devraient être insérés dans les tableaux envoyés aux membres de la CSS.

M. LABELLE vérifiera ce point et enverra un courrier de réponse.

La CABM sollicitera l'APAVE afin qu'elle rajoute des commentaires à certaines données et qu'elle fournisse des informations plus lisibles.

M. MARC-ANTOINE sollicite une visite du CET, pour laquelle Monsieur le sous-préfet et la CABM donnent un accord de principe.

Monsieur le Sous-préfet remercie l'ensemble des participants de leur présence et lève la séance.

Le Sous-préfet de Béziers



Christian POUGET

ISDND BEZIERS

Réunion du mardi 12 janvier 2016 de 10h30 à 12h00

Liste des présents

Nom - Prénom	Service	Téléphone	Adresse de messagerie
POUGET Christian	Sous-préfet de Béziers	04 67 36 70 52	sp-beziers@herault.gouv.fr
LABELLE Hervé	DREAL	04 34 46 63 65	herve.labelle@developpement-durable.gouv.fr
REYNAUD Christophe	DREAL	04 34 46 63 52	christophe.reynaud@developpement-durable.gouv.fr
OUMALEK Inda	Mairie Béziers	04 67 36 80 99	inda.loumalek@ville-beziers.fr
ABELLA Gérard	Mairie Boujan-sur-Libron	04 67 09 26 45	accueil@boujansurlibron.com
RENAU Jean-Claude	Mairie Lignan sur Orb	04 67 11 84 91	renau.mairielignan@orange.fr
CLAVIJO Robert	MNLE	04 67 76 28 56	robertclavijo0667@orange.fr
MARC-ANTOINE François	Comité de défense Les Hauts de Badones-Montimas	04 67 21 48 45	comite.badones-montimas@laposte.net
BONHOMME Jean-Pierre	Comité de défense Les Hauts de Badones-Montimas	06 88 17 21 65	jeanpierrebonghomme@free.fr
DONNADIEU Philippe	CABM	04 99 41 34 74	philippedonnadieu@beziers-agglo.org
PUJOL Thierry	CABM	04 67 36 82 48 06 26 82 51 13	thierrypujol@beziers-agglo.org
VERDU Audrey	Sous-préfecture/BPP	04 67 36 70 60	audrey.verdu@herault.gouv.fr
FONTAINE Nicole	Sous-préfecture/BPP	04 67 36 70 87	nicole.fontaine@herault.gouv.fr